

Décision du Conseil de Surveillance concernant les éléments de rémunération du Directoire

Le 5 mars 2018, le Conseil de Surveillance (CS), sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (CGNR), a approuvé les éléments de rémunération des membres du Directoire d'Unibail-Rodamco dus ou attribués en 2018.

La politique de rémunération et l'ensemble de ses composantes ont été approuvées par l'Assemblée Générale (AG) du 25 avril 2017. Elle reste globalement inchangée pour 2018 sous réserve de et jusqu'à la réalisation de l'opération d'acquisition de Westfield Corporation ou, au-delà, en cas de non-réalisation de l'opération :

Rémunération du Directoire 2018					
	Rémunération Fixe (RF)	Rémunération variable court terme (RVA) pour 2017 ¹	Régime de Contribution Supplémentaire	Rémunération variable long terme (RLT) ²	Avantages en nature (estimation) ³
M. Christophe Cuvillier – Président du Directoire	1 000 000 €	1 500 000 €	340 000 €	700 013 €	Environ 25 000 €
M. Olivier Bossard – Directeur Général Développement	480 000 €	480 000 €	141 000 €	336 034 €	Environ 20 000 €
M. Fabrice Mouchel – Directeur Général Adjoint Finance	400 000 €	400 000 €	125 000 €	280 058 €	Environ 18 000 €
Mme Astrid Panosyan – Directrice Générale Fonctions Centrales	400 000 €	400 000 €	125 000 €	280 058 €	Environ 17 000 €
M. Jaap Tonckens – Directeur Général Finance	650 000 €	650 000 €	175 000 €	455 013 €	Environ 24 000 €
M. Jean-Marie Tritant – Directeur Général Opérations	600 000 €	600 000 €	165 000 €	420 043 €	Environ 22 000 €
¹ Paiement soumis à l'approbation préalable de l'AG 2018 ² IFRS 2 valeur économique des Stock-Options de Performance et des Actions de Performance ³ Véhicule de fonction et assurance chômage, type GSC (sauf M. Tonckens qui bénéficie d'une couverture de frais de santé « expatrié », et d'une indemnité liée à ses missions internationales (hors UE))					

RF

Le RF reste inchangé tel qu'approuvé par l'AG de 25 avril 2017.

RVA

La structure du RVA reste inchangé tel qu'approuvé par l'AG de 25 avril 2017.

RLT

La structure et les conditions de performance du RLT restent inchangées telles qu'approuvées par l'AG du 25 avril 2017.

Pour plus de détails sur la politique de rémunération du Directoire pour 2018 et chaque élément de leur rémunération, se reporter aux sections 3.2.1 et 3.2.3 du Document de référence 2017.

Pour plus de détails sur la politique de rémunération sous réserve de et jusqu'à la réalisation de l'opération avec Westfield, se reporter au prospectus d'admission qui sera publié.